



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 03 JUIN 2021

L'an deux mille vingt le trois juin à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Joucas, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2021-16

OBJET : CONTRAT DE VILLE D'APT - PROGRAMMATION 2021 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 23

**Présents :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MURS : M. Christian MALBEC  
MÉNERBES : M. Patrick MERLE  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
VIENS : M. Frédéric ROUX  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

BUOUX : Mme Amélie PESSEMEMESSE  
GARGAS : Mme Laurence LE ROY  
GOULT : M. Didier PERELLO  
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

**Procurations :**

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Jean AILLAUD  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Patrick MERLE

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20210603-B-2021-16-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2021  
Date de réception préfecture : 07/06/2021

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

**Vu**, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du Conseil communautaire,

**Vu**, la signature du contrat de ville d'Apt 2015-2020 en date du 16 juillet 2015 par les différents partenaires de la politique de la ville, dont la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

**Vu**, la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2019 approuvant l'avenant au contrat de ville 2020-2022,

**Vu**, la délibération du Conseil communautaire N°CC-2020-09 du 20 février 2020 approuvant l'avenant au contrat de ville 2020-2022,

**Considérant**, le compte rendu du comité technique du contrat de ville d'Apt du 16 février 2021 arrêtant la liste des projets à financer pour la programmation 2021 faisant suite à l'appel à projets qui s'est déroulé du 16 octobre au 15 décembre 2020, sur la base des thèmes qui ont été retenus :

- Habitat et espaces publics,
- Tranquillité publique et lutte contre la délinquance,
- Développement publique et emploi,
- Jeunesse, parentalité et éducation,
- Culture et sport,
- Santé,
- Accès aux droits et lutte contre les discriminations.

**Considérant**, le compte rendu de la réunion du comité de pilotage du contrat de ville d'Apt du 18 mars 2021 arrêtant la liste des 34 actions retenues pour la programmation de 2021, pour lesquelles la CCPAL, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS sous l'égide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ANCT), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Département de Vaucluse (CD84), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et les bailleurs sociaux (Grand Delta Habitat et Vallis Habitat) ont précisé leurs engagements financiers,

**Vu**, la délibération n°2697 du Conseil municipal d'Apt du 20 avril 2021 portant approbation de la programmation 2021 du contrat de ville,

**Considérant**, que la Communauté de communes est sollicitée pour participer aux actions suivantes à hauteur de 5 000 € :

**Initiative Terres de Vaucluse** : Action de Développement de l'activité économique et de l'emploi dans les quartiers prioritaires de la ville d'Apt : Sensibiliser la population et les acteurs des quartiers à la création d'entreprise (au stade de la détection et de l'amorçage).

- Susciter et accompagner, le plus en amont possible, l'émergence de projets de création en complémentarité avec les services d'accompagnement à la création d'entreprise existants.
- Intervention dans la rue, aux pieds des immeubles des quartiers prioritaires

**ANPEP** : Lieu d'innovation et médiation numérique, labellisé par la Région Sud depuis 2017 qui a pour objectif l'accompagnement à l'autonomie des usagers numériques. Le lieu regroupe 3 bouquets :

- 1. La transition numérique des entreprises (artisans et commerçants)
- 2. Le bouquet emploi formation à destination des utilisateurs de la plateforme numérique de Pôle Emploi
- 3. Le bouquet Culture Numérique pour Tous (accompagnement aux démarches dématérialisées (CAF, CPAM, Cartes grises, Impôts...))

Le Président demande au bureau communautaire de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20210603-B-2021-16-DE Date de télétransmission : 07/06/2021 Date de réception préfecture : 07/06/2021
--

**Prend acte**, de la programmation de l'année 2021 du contrat de ville d'Apt arrêtée par le comité de pilotage du 18 mars 2021,

**Approuve**, les actions de cette programmation relevant de la compétence de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon pour l'année 2021 pour un montant de 5 000 euros répartis comme suit,

Intitulé de l'action	Porteur de l'action	Coût de l'action	CCPAL
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI			
Amorçage création d'entreprise	Initiative Terres de Vaucluse	19 000 €	3 000 €
Lieu d'innovation et médiation numérique	ANPEP	53 559 €	2 000 €
TOTAUX		72 559 €	5 000 €

**Dit**, que la dépense est inscrite au Budget primitif Principal de la Communauté de communes,

**Autorise**, le Président à signer toutes les pièces et documents se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20210603-B-2021-16-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2021  
Date de réception préfecture : 07/06/2021

